482D_1655_S21

Commune de Neudorf Lieu-dit Rue de Ratsamhausen Section 21

Rue de Sainte-Marie-aux-Mines

Document d'arpentage
N° 1655

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

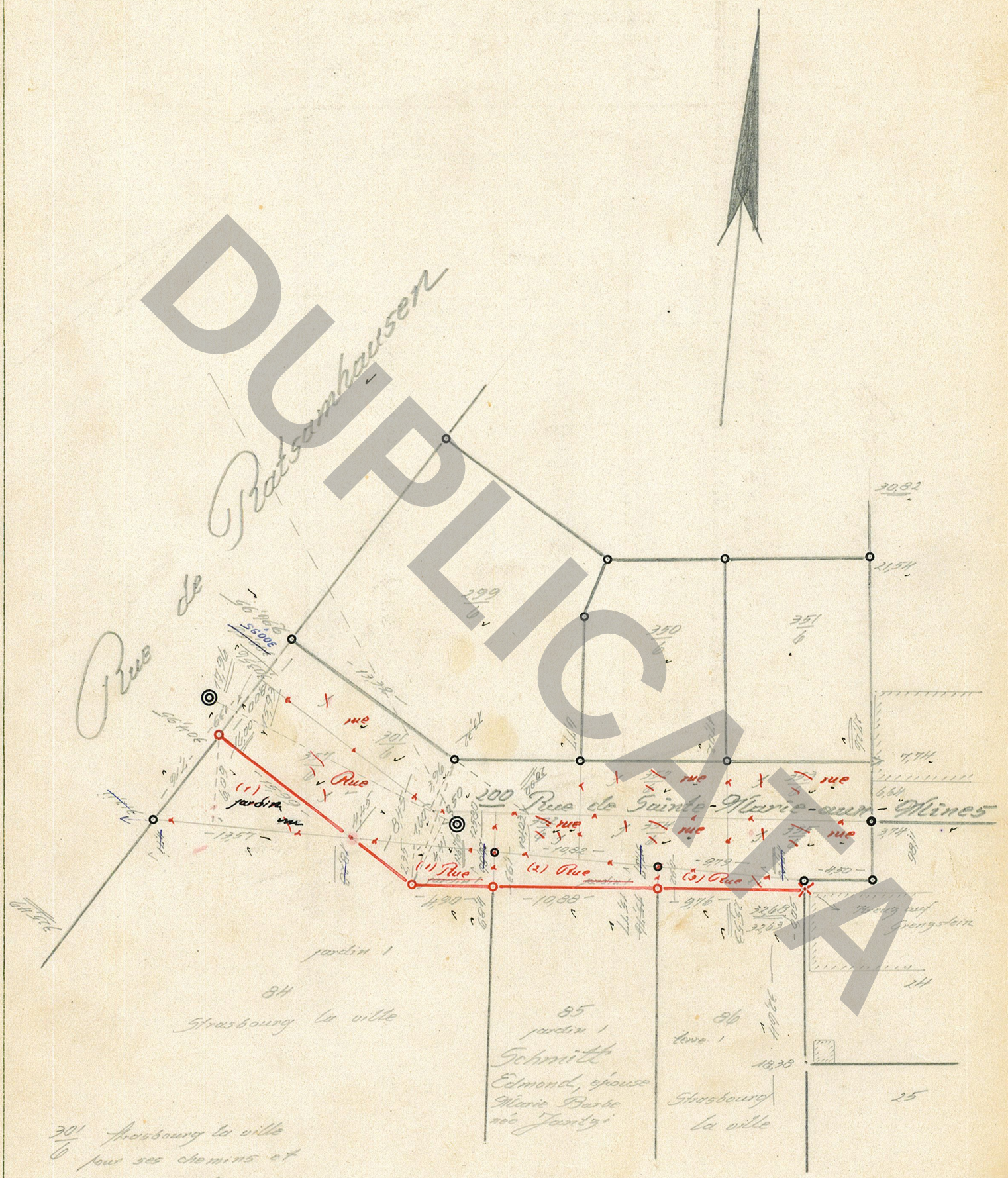

DUPLICATA

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section ..... N° .....

» ..... » .....

1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.

2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 2 Janvier 1956

Le géomètre diplômé Rohmer

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre Enderlen